



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Procurations : 0

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 20h, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : ROUX Sonia, LE GOFF Yannick, ROUGIER Christian, MAYER Joëlle, CHAPALAIN Christian, MATHIOTTE Patrick, LEONIDAS Christophe, MAGIS-TERLOUW Colette, LASSIGNARDIE Céline, QUEVAL-QUIGNON Florence.

Conseillers municipaux absents/excusés : SCHEID Éric, FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna.

Procurations :

Secrétaire de séance : QUEVAL-QUIGNON Florence

Ouverture de la séance à 20h ; le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 27 octobre 2025.

Avant l'ouverture du Conseil, Monsieur le Maire présente à l'assemblée une application, découverte à l'occasion du Congrès des Maires 2025, « Dactylo », outil d'aide à la rédaction de comptes-rendus pour les conseils et réunions institutionnelles. A tester lors d'un prochain conseil.

DEL 2025-11-001 – CNP ASSURANCE – CONTRAT 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permanents affiliés à la CNRACL permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Il propose de renouveler le contrat passé les années précédentes avec la CNP. Les garanties souscrites sont : décès, congés pour raison de santé, maternité (congés liés aux charges parentales), accident ou maladie imputable au service. Le taux est à 6.19 %.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce renouvellement de contrat.

DEL 2025-11-002 – INSTALLATION CAMÉRAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée ce projet. Quatre devis et informations diverses ont été reçues. Pour rappel, le projet porte sur la vidéosurveillance sur un certain nombre de points d'entrée et de sortie du village. Monsieur le Maire confirme l'intérêt de la commune pour 2 devis et propose que soient contactés les services de gendarmerie pour une aide à la décision.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette solution.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP DES DEUX RIVIERES.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS, DÉLÉGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL
--

Mini-golf

Monsieur le Maire fait un point des animations sur le mini-golf. Le gérant de la structure, très actif, a prévu des animations tout le mois de décembre, à compter du 6 jusqu'au 21 décembre 2025. Des barnums vont être empruntés sur la commune de Saint-Cyprien, un barnum de 8x8 va être mis à disposition par la commune, le compteur électrique, monté en ampérage, pour pallier la multiplication des manifestations. Le Comité des Fêtes et des associations tremolacoises sont présentes et impliquées.

Par ailleurs, Monsieur le Maire confirme avoir rencontré quelques maires de communes avoisinantes afin de voir comment proposer aux jeunes (adolescents et pré-adolescents) des activités pendant les congés scolaires et mercredis ; il pourrait s'agir de trottinettes électriques. Le travail se poursuit avec tous.

SMD3 – Visite du site proposée aux élus

Monsieur le Maire et Madame Joëlle MAYER, Conseillère Municipale, ont participé à cette visite du centre de tri et d'enfouissement. Madame MAYER dit que cette visite a été très intéressante avec des systèmes de tri efficaces, une gestion optimisée du bruit et des odeurs. Le centre d'enfouissement (basé à Saint-Laurent-des-Hommes) fonctionne sur 150 hectares pour la gestion des sacs noirs avec un creusement de 25 mètres ; les déchets étant compactés et enfouis par couche successive. Le site fonctionne à hauteur de 100 tonnes/jour traitées ; le tonnage est en baisse par rapport au précédent système, dû au meilleur tri de la population. Monsieur le Maire projette des photos prises à l'occasion de cette journée et présente également la piste envisagée avec l'incinérateur de Brive ; l'enfouissement étant, à terme, interdit en 2030.

Il précise que, sur 150 kg de déchets, 41 kg seraient encore compostables. Sur un sac noir, il se trouve :

- 38 % de compostable,
- 18 % de papier,
- 3 % de verre,
- 13 % valorisable.

La progression est encore possible et nécessite l'attention et le travail de tous.

Demande d'occupation de la salle le Hangar

L'association « les rêveries de Cyrano » sollicite l'accès au Hangar une fois par semaine de décembre 2025 à janvier 2026 pour le moment afin d'organiser des ateliers « danse ancienne et théâtre ». Le Conseil valide cette demande et accorde l'occupation du Hangar les jeudis soir de décembre 2025 à janvier 2026. Le chauffage, sur ces 2 mois, est ramené à 20 €.

RPQS SMED24

Présentation aux élus par Monsieur le Maire.

Rapport d'activité 2024 du RDE 24

Présentation aux élus par Monsieur le Maire.

Conseil d'école – 10 novembre 2025

Madame Florence QUEVAL QUIGNON, 1^{ère} adjointe, fait un compte-rendu rapide de ce conseil d'école. Le nombre d'élèves sur le RPI est de 59 ; ce qui est encourageant pour l'avenir. Il conviendra de réitérer le bulletin pour motiver les familles à procéder aux inscriptions de leurs enfants. Elle souligne le travail de l'Amicale Laïque, très impliquée sur le territoire. Le projet de Conseil Municipal des Jeunes reste à travailler.

QUESTIONS DIVERSES

Protection Sociale Complémentaire – CDG 24 – santé

Monsieur le Maire présente cette disposition, obligatoire pour les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2026. L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent. En parallèle, l'article L.827-7 du CGFP confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales de son ressort et leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques prévoyance et santé. Le CDG 24 a donc lancé le 1^{er} avril 2025 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque Santé au profit des collectivités et établissements publics du département l'ayant sollicité. A l'issue de cette procédure, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque Santé, auprès de la MNT pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026. Monsieur le Maire rappelle que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial et que l'employeur doit également définir le montant de participation financière accordée aux agents qui choisiraient d'adhérer au contrat proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG 24. L'autorité territoriale précise que l'adhésion des agents à cette convention de participation n'est pas obligatoire : cela signifie que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie mais que seuls les agents adhérents à cette convention seront éligibles à la participation de l'employeur. Le CST du CDG 24 va être saisi et un projet de délibération, à valider après retour du CST, envoyé ; l'autorité territoriale propose un montant de participation employeur à la couverture du risque Santé de 30 € par agent et par mois. Le Conseil se positionne à l'unanimité. Ce point sera validé à l'occasion d'un Conseil prochain.

Coupe de monde de football à Trémolat

Dans la suite du Label « Ville Européenne du Sport 2026 » obtenu par Trémolat et Calès, des manifestations sportives sont en cours d'organisation. Il convient de rechercher et trouver des hébergements pour les équipes des différents pays à accueillir à l'occasion d'une rencontre internationale des « Reines du Foot ». Monsieur le Maire mobilise le Conseil pour toutes suggestions en la matière.

Local – salon de coiffure

La commune a été approchée par une société composée de 3 associés qui cherchent et montent des salons en milieu rural. Le profil du local de la commune les intéresse. Des travaux seront à faire mais une annonce pour la recherche d'une coiffeuse est d'ores et déjà lancée.

Local – ancienne boulangerie

L'infirmier, rencontré par Monsieur le Maire, a confirmé son intérêt pour le local. Son épouse, infirmière de profession également, pourrait y être associée. Le four de l'ancienne boulangerie a été vendu et emporté par l'acheteur. Dossier à suivre.

Octobre Rose

Les associations, les habitants ont été actifs sur cette opération de soutien aux associations de lutte contre le cancer du sein. Un chèque de 2 353 € a été offert à l'occasion d'une manifestation le 22 novembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Prochain Conseil Municipal le mercredi 17 décembre 2025 à 20h.

Au registre suivent les signatures

AFFICHÉ LE :

Le Maire,
Éric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,
Florence QUEVAL-QUIGNON